

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
27 AVRIL 2016**

Numéro
DEL 2016.04.27/050

Le **mercredi 27 avril 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : PATRIMOINE 4.

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRIANÇON ET VISA TREKKING.

Étaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Convocation

Date : 21/04/2016

Affichage : 21/04/2016

Étaient Représentés :

GUERIN Nicole pouvoir à Yvon AIGUIER.
DUFOUR Maurice pouvoir à Mireille FABRE.
MARTINEZ Gilles pouvoir à Gérard FROMM.
JIMENEZ Claude pouvoir à Jacques JALADE.
PROREL Alain pouvoir à Jean-Paul BOREL.
GRYZKA Romain pouvoir à Catherine MUHLACH.
DAZIN Florian pouvoir à Alessandro PICAT RE.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 33

Absents-Excusés :

GUERIN Nicole, DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, GRYZKA Romain, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : Manuel ROMAIN

Rapporteur : Bruno DAVANTURE.

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire, il est proposé de renouveler la mise en place d'un partenariat entre la Ville de Briançon via son service du Patrimoine et VISA TREKKING pour l'organisation de sorties ½ journée en VTT VAE autour de la barrière fortifiée du 18^e siècle inscrite au Patrimoine mondial au titre des fortifications de Vauban.

Ces sorties en Vélo Tout Terrain avec Assistance Électrique, accompagnées par un guide-conférencier et un accompagnateur en montagne BE et qualifié VTT, étant prévues tous les jeudis matin entre le 7 juillet et le 18 août 2016.

La convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention ci-après annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune la convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **04 MAI 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



CONVENTION DE PARTENARIAT
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
N° DEL 2016.04.27/XXX

**MISE EN PLACE DE SORTIES ½ JOURNÉE EN
VTT VAE AUTOUR DE LA BARRIÈRE FORTIFIÉE
DU 18E SIÈCLE**

ENTRE

La commune de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité par délibération n° DEL 2016.04.27/ ___

D'UNE PART,

ET

Bureau Montagne VISA TREKKING, regroupement d'Accompagnateurs(trices) en montagne, dont le siège social est domicilié à Briançon (05100) - BP 74, représenté par son gérant Christian Aubert, dûment habilité à signer la présente convention.

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE I : OBJET

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon, Ville d'art et d'histoire et du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, il est prévu pour l'été 2016, la pérennisation de la prestation de découverte du patrimoine fortifié autour de Briançon.

- **Sorties ½ journée Nature et Patrimoine en Vélo Tout Terrain avec Assistance Électrique**

Circuit en boucle sur d'anciennes routes militaires, autour des forts de Vauban, pour découvrir les ouvrages majeurs de la barrière fortifiée, de la crête du Point du Jour en passant par les forts du Randouillet, du Dauphin, et des Têtes et le majestueux pont d'Asfeld

Niveau facile, environ 10 km.

Les circuits seront encadrés par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING agréé Patrimoine fortifié par Briançon ville d'art et d'histoire et qualifié VTT et un guide-conférencier de la direction du Patrimoine agréé par le ministère de la Culture et de la Communication.

Les objectifs principaux sont :

- De permettre une activité de découverte du patrimoine culturel et patrimoine naturel,
- D'offrir une prestation originale autour du patrimoine fortifié et des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- De diversifier les activités estivales,
- De sensibiliser le public aux notions de protection du patrimoine fortifié.

Les sorties sont ouvertes aux jeunes à partir de 14 ans sous la responsabilité d'un adulte et de plus de 1,55 m.

ARTICLE 2 : MODALITÉS

- **Sorties ½ journée Nature et Patrimoine en VTT VAE**

Les jeudis matin : 7, 14, 21, 28 juillet / 4, 11, 18 août 2016 de 9 h à 12 h

La prise en charge du public se fera à 9 h à Sainte-Catherine, ville basse.

Durée de la visite : environ 3h00.

Tarifs publics :

Plein tarif : 49 €/personne

Tarif réduit : 45 €/personne

ARTICLE 3: MISES À DISPOSITION

La Ville de Briançon met à disposition un guide-conférencier pour la durée de la sortie. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités de Briançon Ville d'art et d'histoire. Cette prestation se fera sous la forme d'interventions ponctuelles pendant le circuit et en alternance avec les interventions de l'accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING sur les différentes facettes du patrimoine naturel.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage à assurer :

- L'encadrement par un accompagnateur en montagne (AEM) qualifié VTT de VISA TREKKING équipé d'une radio HF reliée directement au secours en montagne jusqu'à 10 personnes.
- La mise à disposition du matériel : VTT VAE, casque et gants pour le public et le guide conférencier.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité relatives aux bâtiments classés et à souscrire, pour la durée de ses interventions à Briançon, une assurance responsabilité civile.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING et la Ville de Briançon s'engagent à assurer conjointement la promotion de ces sorties.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La vente au public des prestations a lieu dans les deux lieux des partenaires jusqu'au mercredi précédent avant 12 h :

- Au Bureau Montagne de Visa Trekking : boutique Elliot locations,
- Au service du Patrimoine, porte de Pignerol.

La part retenue par la Ville de Briançon pour la prestation du guide-conférencier s'élève à 5,60 € par personne.

- Sur présentation d'une facture établie par le Bureau Montagne VISA TREKKING, toutes les fins de mois, la Ville de Briançon versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés au service du Patrimoine.
- Sur présentation d'une facture établie par la Ville de Briançon, toutes les fins de mois, le Bureau Montagne VISA TREKKING versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés par Visa Trekking.

Afin d'assurer la communication des sorties ½ journée Nature et Patrimoine en VTT VAE, un flyer spécifique sera édité. La prise en charge des frais d'impression de ce flyer, tiré à 5000 exemplaires, sera à charge du Bureau Montagne VISA TREKKING qui facturera à la Ville de Briançon la moitié de son coût.

Fait à Briançon, le

(en trois exemplaires originaux)

Le Gérant de VISA TREKKING,
Christian AUBERT.

Le Maire de Briançon,
Gérard FROMM.